

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Stratégies foncières et
immobilières DB/CL
N° 2019-D-488

**BAIL CIVIL AVEC L'UNICEF POUR LA LOCATION
DU GARAGE 19 RUE TROUSSET A ANGOULEME**

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée,

Vu l'arrêté n°80 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur André BONICHON en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} : Est approuvé le bail civil passé avec le Comité de la Charente pour l'UNICEF domicilié au 93 rue de Paris 16000 Angoulême, pour l'occupation d'un garage de 26 m² situé 19 rue Troussset à Angoulême, propriété de GrandAngoulême.

Article 2 : Le droit d'occupation est consenti pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 3 : Le montant du loyer annuel s'élève à 100 € payable au 1^{er} mars de chaque année civile pour l'année en cours. Aucun dépôt de garantie n'est demandé. Le remboursement de la taxe foncière sera exigé si le service des Impôts venait à la réclamer à GrandAngoulême.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de GrandAngoulême sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 19 décembre 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **19/12/2019**
Publié ou notifié,
Le **20/12/2019**